25

Commission permanente Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

33 - Insertion

47669

Insertion Sociale - La Sauvegarde de l'enfant à l'adulte - Participation financière pour 2023

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 février 2020 ;

Expose:

I. Rappel des missions du Pôle précarité insertion de la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte (SEA 35)

Le Pôle précarité insertion de la SEA 35 regroupe 13 dispositifs parmi lesquels l'antenne SIAO/CAO sur le territoire de Rennes métropole, Puzzle (accueil de jour) et un Point santé, l'accueil de jour Héol destiné aux familles avec enfants, Skoazell (service mis en place le 1er octobre 2015) et la gestion des élections de domicile dans le cadre d'une convention avec la Ville de Rennes.

Par ailleurs, le Pôle précarité insertion gère des centres d'hébergement d'urgence et d'insertion et exerce des mesures d'accompagnement vers et dans le logement.

La participation du Département en 2023 vise à cofinancer trois services qui s'inscrivent dans les politiques départementales de Lutte contre les exclusions et de Protection de l'enfance : CAO, Puzzle et Skoazell.

Le bilan d'activité 2021 et les premières données de 2022 font état d'une poursuite importante de l'activité permettant cette reconduction.

II. Coordination, accueil et Orientation (CAO)

Doté d'une équipe pluridisciplinaire, ce service assure un accueil physique et téléphonique des personnes sans abri, adultes majeurs de nationalité française avec ou sans enfants, ou de l'Union européenne (UE) ou de pays hors UE, disposant d'un titre de séjour, en vue de les accompagner vers l'accès aux droits et de sortir de cette situation de grande précarité sociale. L'activité était de nouveau en augmentation sur 2021 et 2022. En 2022, 1 912 personnes majeures différentes ont été rencontrées (+ 8 % qu'en 2021 mais toujours 7,5 % de moins qu'en 2019).

La CAO a réalisé 10 728 interventions en 2022, soit + 15 % qu'en 2021 et une augmentation de 25 % par rapport à 2019. 77 % des ménages rencontrés sont des personnes seules dont une grande majorité d'hommes, plus de 10 % des familles monoparentales dont 69 % de femmes seules avec enfant (contre 78 % en 2021).

La capacité à accueillir de ce service ne peut plus augmenter par rapport aux moyens alloués qui sont stabilisés. La SEA 35 a ainsi initié un travail partenarial de 2020 à début 2022 pour recentrer les missions de la CAO afin de mettre en adéquation ses moyens alloués via les financements et les capacités d'accueil. Cela a nécessité un travail interne au Département afin de bien répertorier ce qui relève de ses missions et se positionner face aux propositions.

Les réorientations effectuées par la CAO, grâce notamment à la fonction de médiation, connaissent une augmentation, ce qui traduit la volonté de la SEA 35 de se centrer davantage sur le public cible, lorsque l'activité s'intensifie. Les Centres départementaux d'action sociale sont directement impactés par ces réorientations.

III. Accueil de jour Puzzle

Les missions de cet accueil de jour, ouvert depuis le 12 juillet 2000, sont complémentaires à la CAO : accueillir dans l'anonymat les personnes en errance, permettre aux personnes de se poser dans un espace dédié, écouter, soutenir et orienter vers les services compétents. Par ailleurs, elle propose diverses prestations : laverie, douches avec espace distinct pour les hommes et les

femmes, espace toilette, bagagerie, un point santé, un pôle animation-convivialité, un espace réservé aux chiens. Puzzle est un lieu d'accueil « à bas-seuil d'exigences » fondé sur les principes de l'aller vers et de la libre adhésion.

Cet accueil de jour est celui qui reçoit le plus de personnes chaque jour sur la Ville de Rennes avec une moyenne de plus de 250 personnes par semaine, 44 par jour.

Courant 2019, l'association a fait le choix de recentrer l'activité sur les missions informations et orientation aux services de droit commun, ce qui a expliqué un nombre de passages en baisse de 39 % en 2020 par rapport à 2019 du fait également des réorganisations des accueils dans le cadre de la crise sanitaire ainsi que de dégâts matériels liés aux intempéries en octobre 2020.

En 2021, le nombre de passages a commencé de nouveau à augmenter et en 2022, le taux de fréquentation a dépassé celui d'avant la crise sanitaire avec un nombre de passage de 13 685 personnes (contre 12 400 passages en 2019, 7 620 en 2020 et 9 159 en 2021).

L'accueil des femmes en errance ou sans hébergement stable est resté faible malgré leur nombre important sur le territoire (8 % du public accueilli par Puzzle). L'ouverture d'un accueil de nuit dédié aux femmes avec un fonctionnement en continu du fait du contexte sanitaire peut expliquer une fréquentation diminuée de celles-ci sur Puzzle.

C'est pourquoi un travail de pérennisation d'un autre accueil de jour, l'ex « 61 » devenu Héol en 2020, a été mené avec l'Etat dans le cadre de la convention triennale d'appui à la lutte contre la pauvreté pour ce public de familles avec enfant mineur et femmes seules et constitue une offre plus adaptée. Dans le cadre d'un projet en cours de réhabilitation de Puzzle, un nouveau projet d'aménagement a été pensé permettant de définir un espace d'hygiène spécifique aux femmes.

Ce projet de rénovation de Puzzle est devenu indispensable du fait d'un plancher menaçant de s' effondrer (le site a été fermé plusieurs jours fin novembre 2022 pour cause d'affaissement du sol de la zone de repos afin que les services techniques de la Ville de Rennes consolident temporairement la structure). Récemment, la structure a fait face à un affaissement du plafond au niveau des douches. La SEA 35 a demandé un soutien en subvention exceptionnelle d'investissement qui sera présenté en session d'avril.

Comme les années précédentes, Puzzle est fréquenté par une grande majorité d'hommes (92 %) âgés pour 59,6 % de 25 à 44 ans, 19,9 % âgées de 45 à 59 ans. La diminution de la tranche 18/24 ans, observée depuis 2019, passant de 27,8 % en 2020 à 13,5 % en 2021, tend à s'atténuer avec une légère augmentation sur 2022 (16,2 %), tandis que les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 4,4 % du public fréquentant Puzzle.

Les personnes d'origine étrangère fréquentent toujours de manière importante Puzzle.

Puzzle est ouvert au public, tous les après-midis du mardi au dimanche, de 13h15 à 16h45, y compris les jours fériés et le matin du mardi au vendredi pendant la période hivernale (décembre à mars). Le réseau partenarial autour de cet accueil de jour continue de s'étoffer pour orienter ces personnes vers les services compétents dans différents domaines (culture, sports, santé, insertion professionnelle, informatique...). Les permanences des partenaires s'étoffent (EMPP, CSAPA, Réseau Entourage et Prévention spécialisée), ainsi que les permanences du Point santé ouverts 5 jours par semaine et un weed-end sur deux.

IV. Skoazell, accueil et accompagnement des familles avec enfants, sans droits et sans ressources

Ce service dénommé Skoazell ("assistance" en breton) accueille depuis le premier octobre 2015, dans le cadre d'un partenariat avec le Département, des familles avec enfants de pays hors UE et de l'Union européenne, sans ressources et sans droits.

Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance, le Département soutient ce dispositif pour faire en sorte que les besoins essentiels notamment des enfants mineurs et de leurs parents soient assurés (alimentation, soins, vêtements, scolarité...), quels que soient leurs statuts. En

référence au code de l'action sociale et des familles et au droit international d'une assistance d'urgence, il s'agit de contribuer aux besoins fondamentaux avant toute considération du droit au séjour.

Depuis le 22 février 2016, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Rennes, l'équipe de Skoazell accueille aussi des adultes majeurs isolés, sans enfants, disposant d'une élection de domicile à Rennes (SEA 35, Croix Rouge, Coallia) et pour lesquels, Skoazell peut solliciter des aides facultatives auprès du Centre communal d'action sociale de la Ville de Rennes et des associations de solidarité.

Concrètement, l'équipe accueille, évalue les demandes des personnes, instruit des demandes d' aides financières et oriente vers les services ou associations partenaires qui accompagnent ces personnes dans leurs démarches administratives auprès des services de la Préfecture, le 115 pour une demande d'hébergement d'urgence, le réseau Louis Guilloux pour l'accès aux soins et les services de Protection maternelle infantile pour la santé des enfants.

En 2020, la mise en place de nouveaux outils a permis à l'activité de perdurer tout au long de l'année, avec une augmentation de 23 % de la fréquentation du service.

Cette hausse s'est poursuivie sur 2021 avec + de 49,5 % de sollicitations (9 011 sollicitations en 2021 contre 6 017 en 2020, les sollicitations correspondant à la fois aux personnes se présentant à la borne d'accueil, aux mails et appels téléphoniques traités), mais seulement une augmentation de 2,3 % du nombre de ménages accueillis.

En 2022, Skoazell a accueilli 817 nouveaux ménages, soit une moyenne de 68 nouveaux ménages par mois (contre 59 en 2021 et 62 en 2020). Le nombre total de ménages accueillis s'élève à 1 998, dans la lignée de 2021.

La proportion de personnes isolées continue à augmenter et représente 72 % des ménages (et dépendant donc du Centre communal d'action sociale) quand les familles avec enfants relevant des Centres départementaux d'action sociale représentent 28 % des ménages accueillis soit une diminution de 15 % des ménages accueillis. Le nombre de ménages d'origine hors Union européenne reste très majoritaire.

Les délais d'attente pour un premier rendez-vous ont oscillés entre 2 et 8 semaines, le travail partenarial régulier au travers de mails mensuels d'information et de comité partenarial de suivi trimestriels animés par la Direction de lutte contre les exclusions, a permis de réduire ces délais pour les personnes avec la mise en place de créneaux d'urgence. Le sujet du nombre important de rendez-vous manqués reste à travailler sur 2023.

Le Département propose de reconduire son partenariat avec l'association SEA 35 et d'attribuer une participation financière 2023 qui tienne compte des éléments d'évolution de l'activité de ces trois services :

- reconduction de la participation à la CAO et Puzzle en 2023 à l'identique de 2022, soit un montant respectif de 54 790 € et 48 965 € (54 517 € et 48 722 € en 2021) ;
- reconduction de la participation à Skoazell en 2023 à l'identique de 2022, soit un montant de 137 689 € (137 004 € en 2021).

Le montant total de la participation pour 2023 pour les trois services est de 241 444 €.

Décide:

- d'attribuer une participation financière pour l'année 2023 de 241 444 € à l'association Sauvegarde de l'enfant à l'adulte en Ille-et-Vilaine, détaillée dans le tableau joint en annexe ;

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Sauvegarde de l'enfant à l'adulte en Ille-et-Vilaine, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote:		
Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0
En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.		
Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023	Pour extrait	conforme
ID : CP20231165	Pour le Prés	sident et par délégation